

Spécial Cadres UNSS

Le SNEP-FSU ATTENTIF et DÉFENSEUR de l'EPS, du SPORT SCOLAIRE et des PERSONNELS

Les enseignants d'EPS ont de hautes exigences pour la formation de tous les élèves

Après la réforme des collèges qui a fait disparaître les contenus spécifiques de l'EPS dans l'évaluation du DNB, c'est aujourd'hui la réforme des lycées qui fait disparaître l'enseignement de complément et d'exploration de l'EPS et exclue un enseignement d'approfondissement via un enseignement de spécialité en EPS.

La campagne de dissuasion envers les lycéens et lycéennes pour opter pour la filière STAPS, la baisse de 20% du nombre de postes au CAPEPS, la « ponction » d'une soixantaine d'enseignants d'EPS du second degré dans le cadre du plan d'urgence pour les STAPS, les suppressions de postes EPS qui sont autant de suppressions d'animateurs d'AS, et dernièrement l'abaissement programmé des horaires EPS dans la voie professionnelle, viennent en rajouter.

Que de mauvais signaux sont ainsi donnés par le Ministère de l'EN et le Ministère de l'enseignement supérieur pour l'EPS et le sport scolaire pourtant reconnus comme voies de réussite dans la formation de la jeunesse et des citoyens et citoyennes de demain !

Retour sur une année d'annonces « bienveillantes » ... et de décisions qui les contredisent

J-M Blanquer annonçait en octobre 2017 dans Sportmag la création de 1000 Sections Sportives Scolaires ou Classes à Horaire Aménagé d'enseignement Sportif supplémentaires... RAS pour cette rentrée !

Le MEN invite les EPLE à s'engager dans le programme « Génération 2024 » ... sans aucun moyen afférant !

Le PNDSS « horizon 2020 » de l'UNSS pose en 1^{er} axe de développement l'Accessibilité.... Le prix de la licence va augmenter de 10% !

Comment croire les discours volontaristes sur le développement de l'activité sportive pour tous et le soi-disant engouement que devraient créer les JOP de 2024 **quand on réduit l'offre et les moyens** pour la pratique sportive des plus jeunes et du plus grand nombre ?

Fort heureusement, l'engagement indéfectible des élèves, des enseignants d'EPS-animateurs d'AS, des coordonnateurs de districts, des cadres UNSS et des autres acteurs permet au sport scolaire de connaître toujours de belles réussites. Mais pour combien de temps encore ?

Parce qu'il a le sport scolaire au cœur, le SNEP-FSU continuera à œuvrer pour qu'il se développe dans l'intérêt de TOUS les élèves et des AS.

nathalie.francois@snepsfu.net

Le SNEP souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux directeurs de services UNSS qui prendront leurs fonctions en septembre prochain... et de belles aventures, qu'elles soient personnelles ou dans l'exercice de nouvelles fonctions, à celles et ceux qui nous quittent.

Section SNEP cadres UNSS

Françoise BARTHELEMY (DNA), Martine GUELOU (DSD 79), Catherine LEPETZ (DSR Dijon), Loïc MARIE (DSD 61), Hélène PETERS (DSD54), Serge RAINERI (DSR Nancy-Metz), Pascal THOMAS (DSRA Grenoble)

L'ASSEMBLEE GENERALE



Budget UNSS, comprendre les choix d'une politique

Réalisations budgétaires 2017¹

Si le MEN (3,675M€) et le ministère des sports (912k€) ont tenu leurs engagements, nous constatons une baisse de 350k€ de la part des collectivités territoriales (final 8,026M€). Malgré cela, la ligne des crédits d'animation et compétitions régionales a pu être abondée de 657k€. Le SNEP-FSU a dénoncé une nouvelle fois l'insuffisance de la subvention du MEN pour les salaires des cadres détachés (l'UNSS a dû prendre 136k€ sur ses fonds propres). Nous avons également alerté l'AG du dépassement, récurrent depuis quelques années, des lignes compétitions internationales (+60k€ soit près de 10% d'augmentation) et de la ligne « communication » (+130k€ soit +29%) pour lesquelles le SNEP-FSU a insisté sur la nécessité de les maîtriser, sans pour autant contester leur existence.

VOTE : budget réalisé ADOPTE par 38 voix POUR (dont 5 SNEP-FSU), 15 ABSTENTIONS (15 élus des AS)

Budget prévisionnel 2018¹

Depuis le CA d'avril, le SNEP-FSU et les élus des AS, contestaient ce budget et son architecture générale.
- D'abord **l'augmentation de 10% du prix des licences !** Comme l'a montré le directeur dans sa présentation, la part des familles (licences) représentera près de 60% du budget et la part animations et compétitions 62% du total... On peut donc en déduire que ce seront les familles qui financeront l'activité réelle de l'UNSS. Ainsi, pour pouvoir "boucler son

budget 2018", notamment la baisse des subventions des collectivités [2^{er} financeur (7,5M€) après les familles (11,8M€)], **l'UNSS envisage un apport supplémentaire de 456k€ venant des licences quand le MEN n'apportera que 125k€ supplémentaires** (et pas 225k€ comme on voudrait nous le faire croire, voir le quiz p3).

- Le MEN globalise sa subvention, ainsi elle cumule désormais la subvention qui devrait rester du seul ressort du MEN pour les salaires et indemnités des fonctionnaires détachés (FD) et la subvention générale de fonctionnement. Cette globalisation nuit à la transparence et fait courir le risque de compenser l'insuffisance, par ailleurs récurrente, de la dotation pour les salaires des FD par d'autres chapitres. Si nous nous fions aux prévisions de l'UNSS pour la ligne des salaires (1 030 000€), il restera donc seulement 2 770 000€ de la subvention globalisée de 3,8M€ pour toutes les autres charges budgétées, soit +55 000€ (par rapport à 2017) pour le fonctionnement. **L'effort du MEN est-il aussi conséquent qu'il ne l'annonce ?** Malgré notre demande pour que l'augmentation des licences soit a minima revue à la baisse, ainsi que celle des élus des AS, appuyée par de nombreux courriers adressés par des AS et leurs présidents au directeur et au président de l'UNSS, aucune modification n'a été apportée au budget par rapport à la présentation faite au CA. Avec l'augmentation de 10%, 2 alternatives se poseront alors à la rentrée pour les AS :

- Faire supporter les 10% aux familles en augmentant le prix des adhésions
- Supprimer des déplacements pour participer à des rencontres sportives alors qu'elles représentent l'un des objectifs prioritaires du sport scolaire. D'autres choix auraient pu être faits comme nous l'avons proposé dans nos interventions¹.

Les débats lors de l'AG ont été particulièrement vifs. Considérant que le vote à main levée pouvait empêcher certains membres du CA de voter « librement », le SNEP-FSU a demandé un vote à bulletin secret. Cette modalité a été refusée par le représentant du ministre, celui-ci n'en jugeant pas la nécessité. Face à ce refus, **les élus des AS² ont quitté la séance pour protester et, évènement inédit, le vote du budget s'est fait en leur absence ! Dans ce contexte très particulier, seul le SNEP-FSU s'est opposé à ce budget qui « fait payer plus aux AS et aux familles », conception du service public du sport scolaire que le SNEP-FSU ne partage pas !**

VOTE : budget prévisionnel ADOPTE par 33 voix POUR (dont Se-UNSA et PEEP), 1 ABSTENTION (FCPE), 5 CONTRE (5 SNEP-FSU). A noter : les 15 élus des AS n'ont pas pris part au vote ; ils sont sortis avant la mise aux voix en guise de protestation.

¹voir toutes les interventions du SNEP-FSU aux CA et à l'AG de l'UNSS :

www.snepfusu.net/sportsco/instances.php

²pétition des élus des AS (soutenue par le SNEP : www.petitions24.net/pour_le_respect_de_la_democratie_a_lunss)

Bilan 2016-2017 (Rapport Général)

Avec 1 156 000 licencié-es, 23,5% d'élèves dont près de 41% de filles et 21,7% de jeunes officiels, des milliers de rencontres dès le niveau district et 27,4% des AS avec au moins 1 équipe qualifiée en championnat de France, le sport scolaire connaît à nouveau de belles réussites auxquelles tous les acteurs au quotidien contribuent largement (élèves, enseignants, communauté éducative, cadres UNSS et institutionnels). Des points noirs sont cependant à déplorer : le mercredi après-midi, des cours sont programmés dans 31% des LGT, 41,5% des LP et 44,7% des LPO ! Les instances statutaires ne sont pas réunies : 58% des CRUNSS ne se tiennent pas et 68% des CDUNSS ! *VOTE : rapport général ADOPTE par 36 voix POUR (dont 5 SNEP-FSU) 15 ABSTENTIONS (15 élus des AS)*

DE L'UNSS - 1^{er} JUIN 2018

Augmentation du fonds de solidarité, une décision d'« affichage »

Le budget 2018 prévoit d'augmenter le fonds de solidarité pour le porter à 60 000€. Mais ces 60 000€ vont être distribués au regard des dossiers déposés par les AS au titre de l'année scolaire 2017-2018, AS qui n'ont pas encore été impactées par l'augmentation de 10%.

Anticipation, nous a-t-on répondu ! Nous estimons qu'il s'agit plutôt d'une DUPERIE !

Le bilan rapide que nous faisons du fonds de solidarité pour l'année 2017-2018 nous renforce dans l'idée que **le fonds de solidarité n'est définitivement pas la solution** :

- Le nombre de dossiers a augmenté de 10% en 2016 et de 22% en 2017.
- En 2017 (année scolaire 2017-2018), 218 dossiers ont été déposés (178 en 2016, 162 en 2015). L'aide moyenne, quand elle a été accordée, s'élève à 335€ (elle était de 413€ en 2016).
- Cette année, 1 AS sur 5 avait déjà bénéficié d'une aide l'année précédente et/ou celle d'avant. 21% des demandes proviennent d'AS de LP et 21,5% d'AS rurales.

Alors faut-il vraiment poursuivre dans cette voie ?

Pour être caricatural, **l'aide accordée par le fonds de solidarité permet aux AS en difficulté de rester dans le système même qui les met en difficulté**. C'est donner d'une main ce qui a été pris de l'autre au travers des contrats licences dont le coût est parfois intenable notamment pour les AS de LP.

Pour aider durablement les AS et ne pas les « mettre dans le rouge », le SNEP-FSU propose d'agir en amont c'est-à-dire : augmenter la subvention du MEN, maintenir le prix de la licence, rendre les contrats réversibles et pouvoir revenir à l'achat de licences individuelles, abaisser les paramètres de calcul des contrats (notamment celui des LP), augmenter significativement la ligne « crédits d'animation pour les compétitions régionales et départementales ».

LE MERCREDI C'EST POUR LE SPORT SCOLAIRE !

Extrait de la note de service du 21/03/16 : « La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. »

Libérer le mercredi c'est possible pour 69% des lycées et 58% des LP...

ALORS POURQUOI PAS POUR TOUS ??



1. Le MEN a augmenté sa subvention en 2018 : VRAI ou FAUX
2. Elle est de : 125k€ ou 225k€
3. Le contrat licence n'a pas été réévalué depuis 2012 : VRAI ou FAUX

RÉPONSES
1. VRAI.
2. 125K€
Réalisation 2017 = 3 675 150€ (2 714 568€ pour le fonctionnement + 860 582€ pour les salaires FD + 100 000€ pour l'année du sport à l'université).
Budget 2018 = 3 800 000€ (globalisation de toutes les subventions qui existaient jusqu'à présent).
La réponse + 225k€ « oubliée » la subvention année du sport à l'université de 100 000€ versée en 2017, elle était de 55 000€ en 2016 et 49 000€ en 2015.
3. FAUX. Le prix de la licence a été augmenté de 2,5% en septembre chaque année de 2011 à 2013 (et non 2012).

TOUTE L'ACTU DU SPORT SCOLAIRE



[.snepsu.net/sportsco/index.php](http://snepsu.net/sportsco/index.php)

LE SNEP-FSU AVEC



Recrutement des cadres UNSS dans les services départementaux et régionaux

La note de service (NS) qui paraît généralement mi-décembre au BO est parue seulement le 18 janvier. Le SNEP-FSU a immédiatement alerté le ministère sur l'impossibilité de respecter les opérations de recrutement dans le calendrier fixé ainsi que sur les imprécisions, malheureusement récurrentes depuis 2014, quant aux modalités d'étude des dossiers (commissions, entretiens, etc.), à l'information des candidats sur les suites données et à la transmission des avis de recrutement à la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH).

Malgré 2 courriers en janvier et avril (à voir sur notre site www.snepfsu.net/sportsco/courriers.php), une question posée au CA d'avril, une intervention à l'AG de juin et des interpellations au plan local, le SNEP-FSU déplore qu'aucune modification du calendrier n'ait été communiquée et que certaines académies concernées par les dysfonctionnements, bien que contactées par la DGRH suite à notre demande, n'aient pas toujours apporté de réponse, même négative, à tous les candidats.

Une note positive : les postes devraient tous être pourvus à la rentrée. La DGRH s'est engagée à ce que la prochaine NS paraisse en novembre et précise davantage les modalités de recrutement.

Il faut plus de cadres UNSS

Parce que le nombre de licencié-es augmente, parce qu'il y a des compétitions et des manifestations promotionnelles plus nombreuses à organiser, des challenges, formations et initiatives diverses à programmer et encadrer, il faut à l'évidence plus de cadres pour poursuivre les dynamiques positives enclenchées.

Les revendications du SNEP-FSU

Dans les services déconcentrés :

Des postes de directeurs adjoints ont été supprimés entre 2009 et 2011 (Lille, Lyon, Versailles, Poitiers, Nice). Certains ont été recréés à Versailles et tout dernièrement à Nice. Il est urgent de les recréer tous, et d'en créer de nouveaux, particulièrement dans les académies ultramarines et dans les départements sans adjoint et sans secrétaire.

A la direction nationale :

Le SNEP-FSU a soutenu et s'est félicité publiquement de la création du poste de DSI.

Les personnels de droit privé dans les services

Depuis plus de 3 ans, le SNEP-FSU intervient dans les instances nationales pour demander un bilan exact des personnels de droit privé (nombre de postes, quotité d'emploi et répartition sur le territoire). Les tâches et responsabilités des cadres sont de plus en plus nombreuses et variées. La rigueur en termes de gestion financière est une exigence forte et indiscutable (prévention des conflits d'intérêts, voir le dossier cadres UNSS juin 2017 sur notre site). Le SNEP-FSU demande un groupe de travail pour discuter, au regard du contexte humain puis budgétaire, des critères d'implantation des postes de DP : a minima ½ poste par SD, 1 poste par SR et des moyens supplémentaires en fonction des particularités locales (nombres d'AS, de districts, de licenciés, de coordonnateurs d'activités, de la surface géographique, etc.)

A noter : bien qu'ayant voté CONTRE le budget 2018, le SNEP-FSU a exprimé publiquement à l'AG du 1^{er} juin qu'il était favorable à la décision budgétaire 2018 concernant les salaires et évolutions de carrière des personnels de droit privé.

Une question, un problème ? Contactez-nous

Un-e collègue de la section syndicale SNEP-FSU des cadres UNSS

Le SNEP national : nathalie.francois@snepfsu.net

Le SNEP académique : s3-nomdelacademie@snepfsu.net (ex s3-creteil@snepfsu.net)

LES CADRES UNSS

Les avancements de carrière des cadres affecté-es auprès des recteurs et IA-Dasen sont étudiés dans les académies, ceux des cadres détachés au niveau national (« 29^{ème} base » qui comprend également les enseignants affectés dans le supérieur et dans les établissements de l'étranger).

2 particularités cependant : les RDV de carrière sont faits par l'autorité hiérarchique directe (recteur pour les DSR et DSRA, IA-Dasen pour les DSD et DSDA, directeur national UNSS pour les DNA). La grille de référence (5B) est celle réservée aux enseignants exerçant des missions « hors enseignement ».

Des précisions sur l'accès à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle : le SNEP-FSU a obtenu que les fonctions de directeur de service UNSS soient reconnues parmi les conditions d'éligibilité au titre du « 1er vivier » (accès par voie fonctionnelle). Il est intervenu à de multiples reprises dans

les négociations et dans les instances, tant du MEN que de l'UNSS, pour dénoncer l'exclusion des directeurs et directrices adjoint-es, ainsi que sur le refus de la prise en compte des années de détachement, position administrative imposée par le MEN.

Suite à nos différentes interventions, la représentante de la DGRH a fait la réponse suivante au CA d'avril 2018 : un bilan sera fait à la fin des 2 premières campagnes (2017 et 2018) sur l'accès à la classe exceptionnelle. Certains points, notamment les conditions d'éligibilité, pourront être réexaminés à cette occasion.

La revalorisation des carrières et la reconstruction des grilles indiciaires prévues par PPCR représentent des avancées MAIS, le SNEP-FSU continue à



porter :

- **Un rythme commun le plus rapide pour tous**
- **Une carrière sans obstacle de grade**
- **La réintégration des DNA au sein de l'EN**

Pour plus de détails, consultez notre site ou contactez les commissaires paritaires du SNEP-FSU dans vos académies (ou le SNEP-FSU national pour les DNA).

du 29 novembre
au 6 décembre 2018



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Vous devrez élire vos représentants dans les commissions paritaires CAP (SNEP-FSU pour : les carrières, mutations, etc.) et dans les comités techniques CT (FSU pour : les textes réglementaires, organisation des administrations et services, qualifications, etc.).

Ex de 4 éléments forts portés par le SNEP (syndicat national) et la FSU (sa fédération) pour le développement des AS :

-**Le statut de Prof d'EPS** : nous avons obtenu de conserver un statut particulier qui permet aux enseignants d'EPS de leur garantir 2 missions : l'enseignement de l'EPS (et pas d'autre discipline) et l'animation du sport scolaire (3h forfaitaires dans nos Obligations Réglementaires de Service).

-**Le forfait de 3h** : après 36 ans de combat, nous avons obtenu que les 3h d'AS/UNSS soient reconnues réglementairement. Les propositions « fantaisistes » de certaines organisations syndicales de ramener les ORS des profs d'EPS à 18h comme les autres enseignants du 2nd degré certifiés avec un forfait de 2h et des heures supp. sont proprement irresponsables. D'une part l'appartenance à un corps ne garantit pas l'ORS (cf. les profs d'Arts Plastiques et d'Education Musicale précédemment), d'autre part hypothèque les rencontres inter-établissements. Le SNEP-FSU continue de revendiquer l'abaissement des maxima de service des enseignants d'EPS calqués sur les autres corps du 2nd degré (18h pour les PEPS et CE et 15h pour les agrégés) comprenant le forfait 3h actuel.

-**La présidence de droit de l'AS par le chef d'établissement** : elle garantit le lien avec l'éducation nationale. Tout autre président n'aurait pas autorité pour établir les emplois du temps des élèves, comme ceux des enseignants d'EPS, ni sur l'organisation interne de l'EPL pour favoriser le fonctionnement de l'AS (installations sportives, restauration etc.).

- **L'intégration de tous les DNA dans le giron de l'Education Nationale.**

Réunir les différents acteurs du sport scolaire

Deux conseils départementaux et régionaux par an

Faire des bilans, dresser des perspectives et se fixer des objectifs nécessitent du temps et des échanges pour que les constats soient partagés par l'ensemble des acteurs et pour que les décisions soient mises en œuvre collectivement.

Pour le SNEP-FSU il ne s'agit pas de conformisme mais bel et bien de permettre aux membres de ces instances d'apporter leur contribution au projet départemental ou académique de l'UNSS.

Nous savons tous que les agendas des uns et des autres, particulièrement ceux des recteurs et IA-Dasen, sont bien remplis et difficiles à faire bouger en cours d'année. Le calendrier des instances a tout intérêt à être fixé le plus tôt possible en début de chaque année scolaire.

D'autres réunions non institutionnelles (AG départementales, réunions des secrétaires d'AS ou des coordonnateurs de districts) peuvent largement contribuer aux réflexions des projets locaux. Y inviter et donner la parole aux différents acteurs du sport scolaire et prioritairement ceux du quotidien (animateurs, élus des AS, organisations syndicales) favorise les échanges et la concertation, conditions nécessaires au fonctionnement démocratique de notre association.

REUNISSONS NOUS !

IMP.A pour la coordination des districts

Les coordonnateurs de districts sont précieux dans le fonctionnement du sport scolaire. Depuis la mise en place des IMP.A les « volumes » ont peu évolué dans les académies sauf à quelques endroits où ils ont été augmentés (Versailles) mais aussi à d'autres où ils ont été remis en cause (Lille, Amiens, Nancy) où nous avons réussi, avec vous, à les rétablir ou presque en totalité.

Mais les tentatives reprennent (Dijon, Toulouse, et peut être ailleurs...) pour les détourner vers d'autres missions (2^{ème} prof principal en terminales par ex).

Nous devons tous être extrêmement vigilants sur cette question pour que l'UNSS puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions. Le SNEP-FSU est à vos côtés, n'hésitez pas à nous contacter. Ensemble nous sommes plus forts.

Ethique à l'UNSS, un devoir

Les « affaires » de Limoges et Nice ont conduit l'IGAENR à exiger de l'UNSS un contrôle plus rigoureux. La LC2 de septembre 2017 en est l'une des expressions.



Le SNEP-FSU a toujours demandé la plus grande transparence sur le fonctionnement de l'UNSS, particulièrement en matière financière. Nous sommes donc satisfaits d'y trouver certaines précisions dans l'intérêt des cadres comme de la structure. Nous souhaitons néanmoins et tant que l'éthique est respectée, que la rigidité ne l'emporte pas sur une nécessaire « souplesse » pour faciliter la gestion des services.

Nous appelons les cadres à être vigilants sur l'exposition à de potentielles situations de conflits d'intérêts (cf. Loi du 20/04/2016 relative à la déontologie - art 25 et 25 bis). N'hésitez pas à relire le dossier spécial cadres de juin 2017 en ligne sur notre site.

Stage syndical Cadres UNSS

Chaque année, le SNEP-FSU invite les cadres UNSS à participer à une journée de travail syndical.

Ce temps de « pause réflexive » permet d'échanger sur les politiques éducative et sportive de manière générale, sur le sport scolaire de manière plus spécifique, son organisation, ses contenus, mais également sur les questions de carrière, de conditions de travail, etc. Les sujets ne manquent pas pour alimenter ces temps de rencontre et de débats qui visent à dresser, avec vous, une fiche de route constructive et revendicative pour favoriser le développement du sport scolaire et pour défendre les intérêts des personnels.

Pour le SNEP-FSU l'attribution des JOP à la France est une opportunité à saisir pour donner au sport scolaire davantage de moyens pour se développer.

Former 10 000 jeunes qui pourront être des bénévoles pour les JOP pourquoi pas, mais quel rôle leur fera-t-on jouer réellement ?

Organiser des « School Summer Games » en France, quand nous pourrions les appeler « Jeux scolaires » (le français n'est-il pas la première langue officielle olympique) ? Organiser 15 grandes compétitions internationales scolaires, réservées aux jeunes de très haut niveau, sur les sites des JOP c'est bien, mais sur quel budget ?

Il ne faudrait pas inverser la formule pour que le sport scolaire soit bon pour les JOP ! Les JOP doivent profiter à tous les licenciés. Le SNEP-FSU ne rejette pas l'organisation de compétitions d' « excellence », mais en parallèle il demande des « Jeux » dans tous les territoires où les acteurs principaux sur les terrains seront nos élèves.

Les JOP 2024 sont-ils bons pour le sport scolaire ?



La rencontre « avec le monde » ne peut se résumer au label « Génération 2024 », d'abord parce que cela ne concernera que quelques établissements et parce qu'apprendre l'histoire de l'olympisme, accueillir des équipes, rencontrer des sportifs de haut niveau ne suffit pas. Quoi de mieux que de vivre l'expérience de l'intérieur en étant soi-même acteur dans des rencontres

sportives (compétiteur, arbitre, organisateur, etc.) ?

Pour le SNEP-FSU, les Jeux dans les territoires doivent être un objectif prioritaire. Peut-être faudra-t-il décider de programmes sportifs particuliers, d'aménager les calendriers 2024, de proposer de nouveaux formats de rencontres ? Tout est à inventer. Six années sont devant nous pour les construire collectivement.

L'UNSS ne doit pas passer à côté de l'occasion de faire vivre leurs propres Jeux au plus grand nombre de licenciés !



e-sport

Pour le SNEP-FSU c'est NON !

Alors que nous essayons de combattre les effets désastreux de la sédentarité chez les jeunes et de leur propension à rester « connectés » et rivés sur les écrans, l'UNSS fait un premier pas dans l'introduction de « sports virtuels » dans son programme d'activités avec le challenge e-échecs, activité dont le SNEP-FSU conteste toujours la présence à l'UNSS.

Cette entrée en catimini se voudrait-elle préfiguratrice de bien d'autres ?

Parce que des clubs ouvrent des sections e-sports, que des championnats s'organisent ou encore que le CIO ferait un pas vers la reconnaissance des épreuves de jeux vidéo, il faudrait que l'UNSS suive le mouvement et intègre ce genre de pratiques ?

Ne nous cachons pas derrière l'argument que le e-sport permettrait d'intéresser et d'amener les jeunes aux pratiques sportives, nous savons tous que les motifs de leur développement sont bien ailleurs ! Vecteur de mercantilisme, déjà traversé par des histoires de triche et de dopage, le e-sport n'a pas sa place dans notre association.

Quand bien même l'introduction du e-sport s'accompagnerait de nouveaux partenariats et donc de recettes supplémentaires, le SNEP-FSU ne cautionnera pas le e-sport à l'UNSS ! Nous l'avons déjà dit et le redisons, tous les partenariats ne sont pas bons à prendre.

Parce que ces pratiques ne contribuent pas à l'engagement moteur des jeunes et ne développent aucunement la rencontre physique avec d'autres pratiquants, le SNEP-FSU appellera les collègues à s'y opposer si elles devaient être introduites dans le programme d'activités de l'UNSS.

Seul le SNEP-FSU propose aujourd'hui cette démarche grâce à un investissement collectif permanent pour défendre et transformer l'EPS, le sport scolaire et le sport pour tous.

Les colloques du SNEP-FSU sont l'université populaire des enseignants d'EPS !

LE COLLOQUE

Fidèle à sa vision d'un syndicalisme de métier, le SNEP-FSU organisera un colloque à l'automne 2018 où nous attendons quelque 500 enseignants d'EPS, chercheurs, personnalités, tous acteurs et observateurs de l'Ecole, de l'EPS, du sport scolaire et du sport pour tous.

« **GRAND ANGLE SPORT SCOLAIRE** » **vendredi 16 novembre 2018** avec la participation de l'UNSS, l'USEP, la FFSU, le comité paralympique et sportif français, le délégué ministériel aux JOP 2024.

Et vous ? Vous faites quoi le 16 novembre prochain ?



PROGRAMME



Des tables rondes

- 1- Le sport scolaire de tous et toutes. Quelle place pour la pratique des filles ?
- 2- Le sport scolaire de tous et toutes. Quelle place pour les publics en situation de handicap ?
- 3- Points forts et points de tension au sein des fédérations sportives scolaires et universitaires, les axes de développement.
- 4- Quelle place pour les activités artistiques dans le sport scolaire ?
- 5- Le sport scolaire et le mouvement sportif, quels liens ?
- 6- Le sport scolaire est-il un espace de création des compétitions sportives ? Quel fonctionnement CMD/CMR...?

Des comptes-rendus de pratique (témoignages de collègues sur leurs projets, le fonctionnement des leurs AS, etc.)

Des AS au quotidien (lycée agricole, 1^{er} degré, université), Projets particuliers (sport partagé, échange européen), Sections Sportives Scolaires, arts du cirque, etc.

Et parce que c'est une évidence pour le SNEP-FSU, tables rondes et compte-rendus de pratique se prolongeront par des débats avec tous les participants.



Plus d'infos et inscription, contactez
nathalie.francois@snepfsu.net

Se
syndiquer,
plus que
jamais !

Avec le SNEP-FSU
Une profession engagée et rassemblée,
ça change tout !

Rejoindre le SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net/syndic/index.php>